



Aide > Services médicaux et assistance >

Fauteuil roulant, béquilles ou déambulateur à bord

## Puis-je emporter mon déambulateur à roues ou mon vélo de rééducation en avion?

Vous pouvez emporter votre déambulateur à roues ou votre vélo de rééducation (non électrique) jusqu'à l'avion. A la porte de l'avion nous prenons en charge votre déambulateur à roues ou votre vélo de rééducation et nous le transportons gratuitement en soute. À destination, vous pouvez récupérer votre déambulateur à roues ou votre vélo de rééducation directement sur le tapis à bagages.

Vous n'avez pas à enregistrer votre déambulateur à roues ou votre vélo de rééducation (non électrique)\*. Cependant, si vous avez besoin d'aide pour accéder au tapis à bagages, nous vous recommandons de demander de l'assistance au plus tard 48 heures avant le départ. Vous pouvez le faire de trois manières :

- en ligne pendant que vous effectuez votre réservation (cochez « A besoin de services médicaux »);
- Après votre réservation sur Mon Transavia (allez dans « Demander des services médicaux »), ou :
- En contactant notre <u>Service Client</u>. Nous nous ferons un plaisir de vous aider!

\*Votre vélo de rééducation est électrique ? Dans ce cas, vous devez l'enregistrer. Pour ce faire, nous vous recommandons d'appeler notre Service Client immédiatement après votre réservation.

Avons-nous répondu à votre question ? °	t
---	---



## Questions liées